

Participation de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) à la surveillance et au contrôle de l'environnement marin

Tables rondes des gestionnaires des aires marines
protégées
La Rochelle – 23 mai 2018

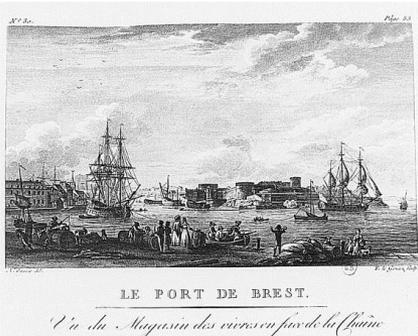




SOMMAIRE

1. Présentation de l'action de l'Etat en mer
2. Contexte général et textes de référence de la surveillance de l'environnement marin
3. Les axes d'amélioration

Le préfet maritime et la protection de l'environnement



Création le 27 avril 1800 par un arrêté des consuls « sûreté des ports, de la protection des côtes, de l'inspection de la rade, et des bâtiments qui y sont mouillés »

Fonctions en constante évolution :

Décret 2004-112 Le préfet maritime veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions gouvernementales. Investi du pouvoir de police générale, il a autorité dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'Etat en mer, notamment en ce qui concerne (...) la protection de l'environnement »

Protection maritime de la côte et du cabotage, la police des rades de l'arrondissement et la police des pêches maritimes (jusqu'en 1930).

Décret 1972 pouvoir de coordination : **préfet de l'urgence en mer**

Décret 2004-112 : organisation de l'action de l'Etat en mer

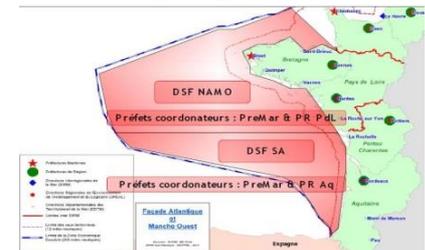
A la suite du « Grenelle de la mer » mise en œuvre de la politique maritime intégrée : **préfet coordonnateur de façade**
2010-2016 : PAMM 1^{er} cycle

1828

1967-1980

1999-2002 2004

2010





1. Présentation de l'action de l'Etat en mer

2. Contexte général et textes de référence de la surveillance de l'environnement marin

3. Les axes d'amélioration

Décret n° 2004-112 du 6 février 2004

- Le préfet maritime a autorité dans tous les domaines où s'exerce l'action de l'Etat en mer, notamment en ce qui concerne :
 - la défense des droits souverains et des intérêts de la Nation
 - le maintien de l'ordre public,
 - la sauvegarde des personnes et des biens,
 - la protection de l'environnement
 - la coordination de la lutte contre les activités illicites
- Il bénéficie du concours des services et administrations de l'Etat
- Il peut donner des directives aux chefs de ces services qui lui rendent compte de leur exécution

Conduite des opérations

COM, CROSS

Mise en demeure

Pouvoir de police administrative générale

Arrêtés préfectoraux

Avis simples, conformes

Pouvoir de coordination

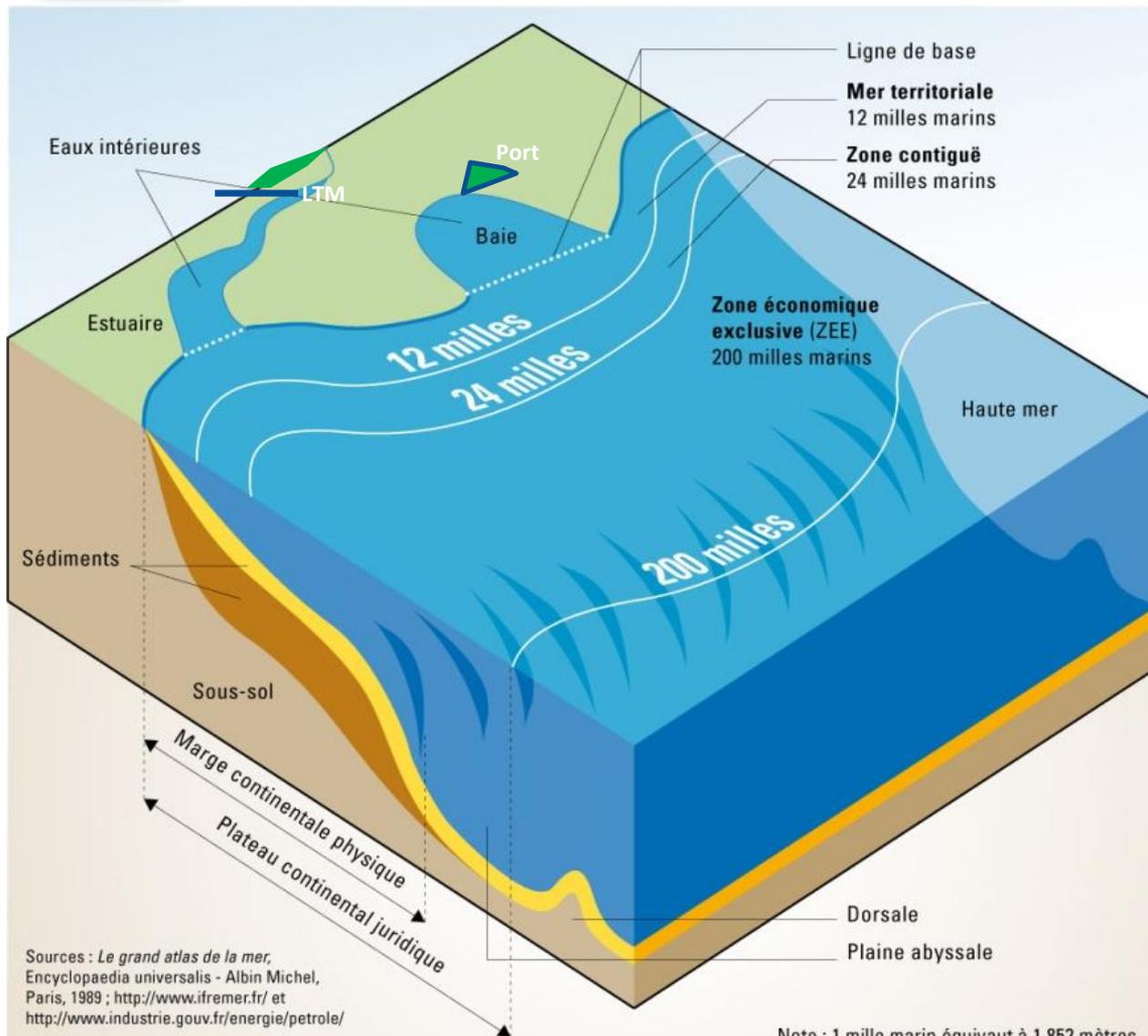
Conférence maritime

Conseils maritimes de façade

Conf régionale mer et littoral

Com. de pilotage Natura 2000

La zone d'action



Décret 2004-112 (modifié) – art 1 :

L'autorité [du Préfet maritime] s'exerce **jusqu'à la limite des eaux sur le rivage** de la mer.

Elle **ne s'exerce pas à l'intérieur des limites administratives des ports.**

Dans les estuaires, elle s'exerce en aval des **limites transversales de la mer.**

Compétence générale **sous réserve**

de compétences spécifiques :

- Maire (baignades)
- Préfet département (DPM)
- Préfet région (pêche)...

Nota : l'organisation du déminage ne relève pas du Préfet maritime mais du MINDEF/MININT

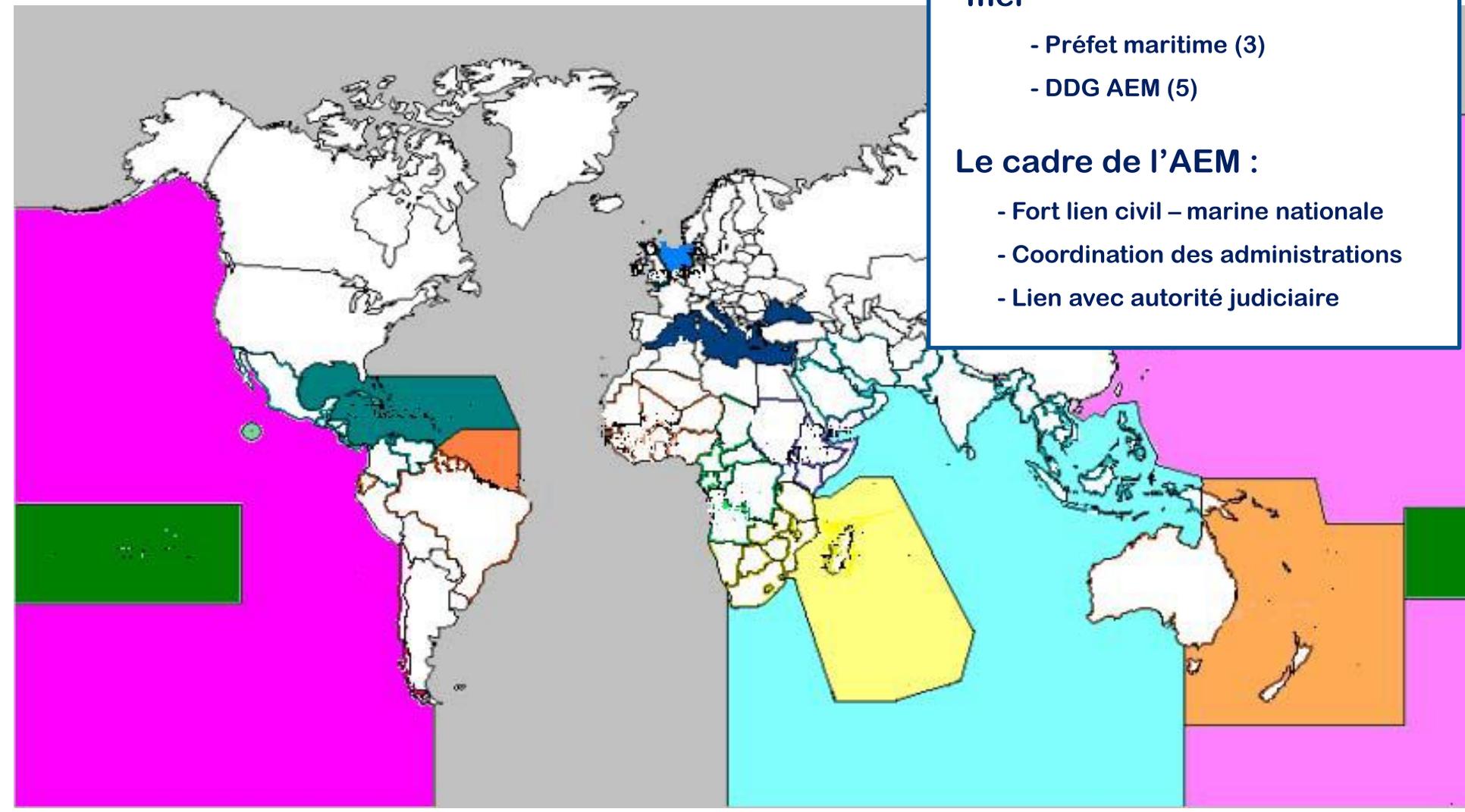
10 zones maritimes

Un représentant de l'Etat en mer

- Préfet maritime (3)
- DDG AEM (5)

Le cadre de l'AEM :

- Fort lien civil – marine nationale
- Coordination des administrations
- Lien avec autorité judiciaire



Centralisation ou déconcentration ?

Maritime Patrol Aircraft (MPA)
CASA 235-300M
(Under Contract)

High Altitude Endurance Unmanned Air Vehicle (UAV)

Long-Range Surveillance Aircraft (HC-130)

HH-60 "Jayhawk" Medium Range Recovery Helicopter

Multi-Mission Cutter Helicopter (MCH)
(Under Contract)

MH-68A HITRON Amed Interdiction Helicopter
(Under Contract)

National Security Cutter (NSC)
(Under Contract)

HV-911 Eagle Eye Tiltrotor VUAV
(Vertical Take-off and Landing Unmanned Aerial Vehicle)
(Under Contract)

Offshore Patrol Cutter (OPC)
(Under Contract)

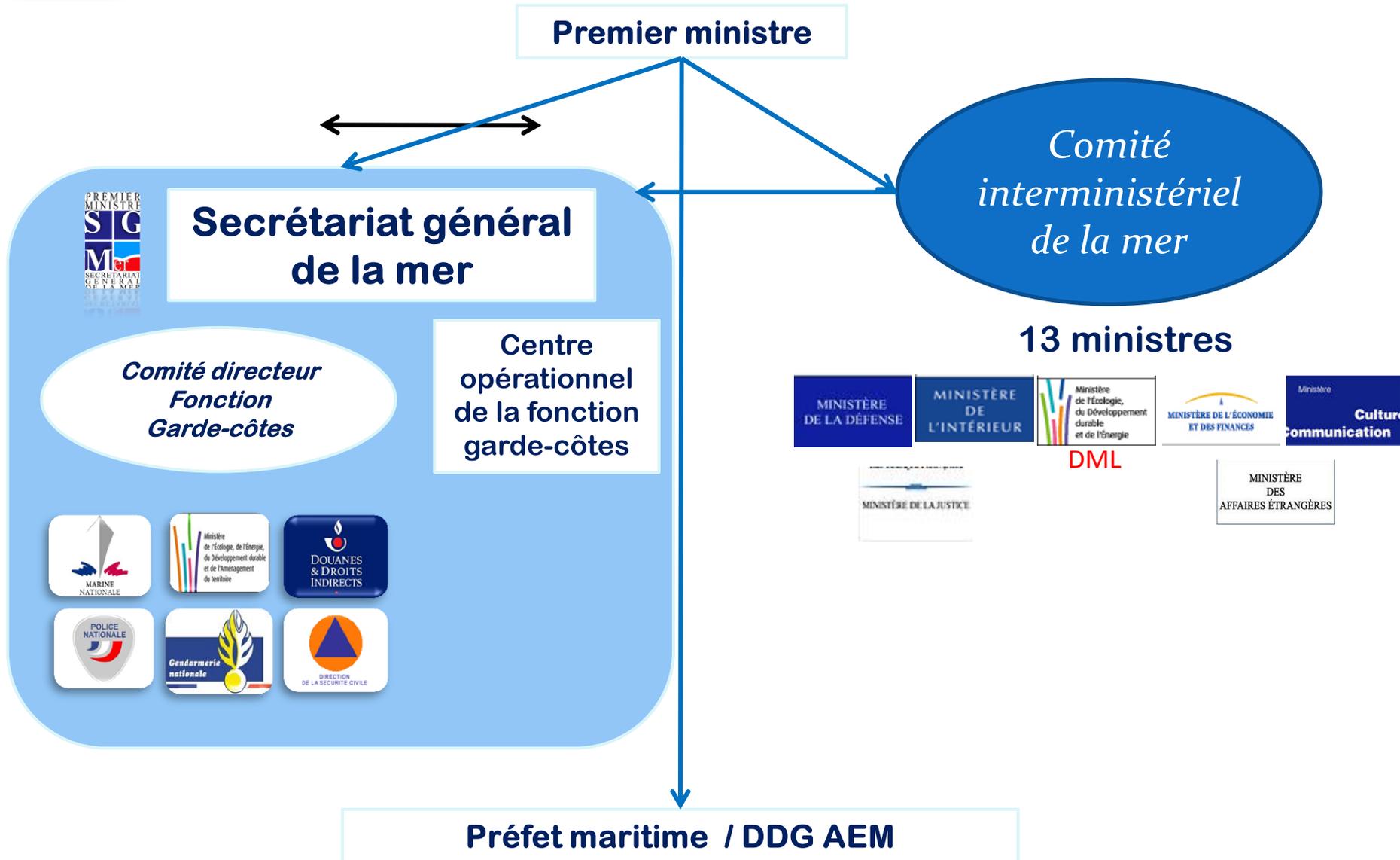
Fast Response Cutter (FRC)
(Under Contract)

Long-Range Interceptor (LRI)
(Under Contract)

123' Patrol Boat (WPB) Modernization
(Under Contract)

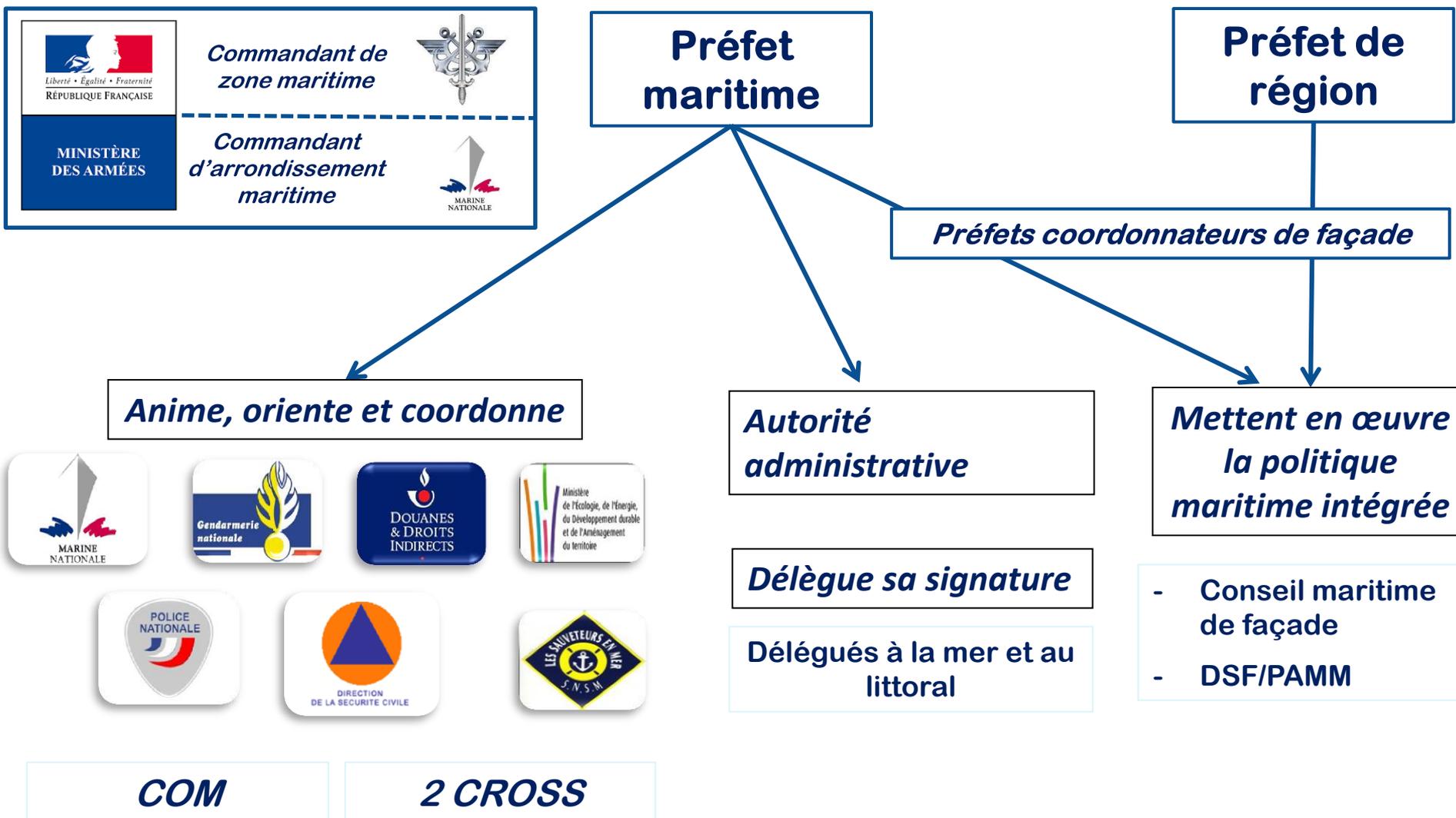
Short Range Prosecutor (SRP)
(Under Contract)

INTEGRATED COAST GUARD SYSTEMS
DEEPWATER





La structure de l'action de l'Etat en mer





Les principaux partenaires de l'Etat

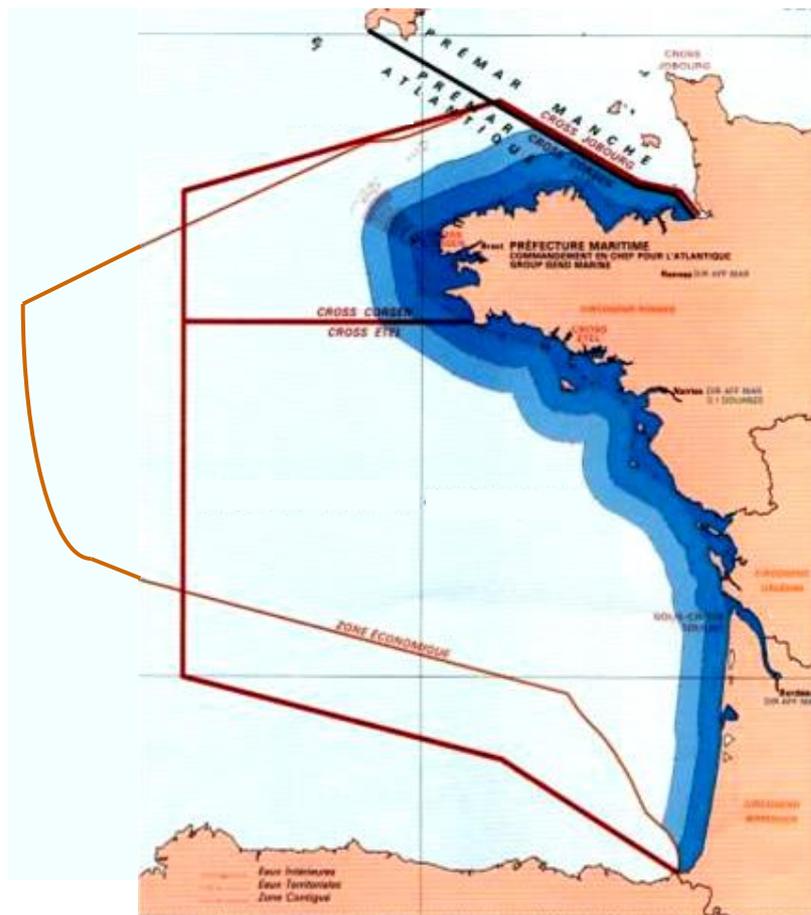
2 zones de défense et de sécurité, 3 régions, 10 départements

- 2 DIRM à Nantes et Bordeaux : Directions interrégionales de la mer
- 3 DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- 9 DDTM/ DML : Délégations à la mer et au littoral
- TGI Brest : JULIS, TM, Narcops,...

Délégation Prémar :

10 DML : Délégués à la mer et au littoral

(Action locale : DPM, cultures et élevages marins, épaves, manifestations nautiques, ...)





PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

ACTION DE L'ETAT EN MER (AEM)

Adjoint AEM



AAG2AM Daniel Le Diréach

02.98.22.12.17



Chef Division AEM

CRC1 Sébastien Maveyraud

02.98.22.18.27



Secrétariat adjoint PREMAR / Division AEM

**AAP2 Barbeau
QM1 Sarres**

02.98.22.12.23

Fax : 02.98.22.13.19

Mail : aem@premar-atlantique.gouv.fr

Permanence préfectorale

Officier d'astreinte AEM

Tel : 06.70.31.76.83

Mail : astreinte.aem@premar-atlantique.gouv.fr

Permanence opérationnelle

Officier de permanence état-major

Tel : 02.98.22.06.64

Fax : 02.98.37.79.68

CROSS CORSEN

02.98.89.31.31

CROSS ETEL

02.97.55.35.35

Sécurité maritime

Sauvetage et navigation maritime

AC2AM
Sophie Sanquer
02.98.22.12.21
TSEF
Anne Corbé
02.98.14.99.79

Assistance et antipollution

CRP
Carine Jançon
02.98.22.12.18
TSEF
Anne Corbé
02.98.14.99.79

Réglementation Finances Organisation

APAE
Benoît Lavenir
02.98.37.77.08

- Planification ORSEC / secours à personnes (SAR+SMGA)

- Relations organisme SECMAR, CROSS, SNSM, Sécurité civile, partenaires SAR, SDIS

- Surveillance de la navigation, circulation maritime

- Aide médicale en mer

- Correspondant affaires maritimes, DGSCGC

- Planification ORSEC / assistance aux navires en difficulté

- Planification ORSEC / lutte antipollution

- Traitement des Épaves polluantes

- Relations et formation des EEI

- Coop. internationale et plans de coopération internationaux (Manche plan, Biscaye plan)

- Correspondant marine nationale, CEDRE, CEPPOL, VIGIPOL

Réglementation :
- Actes réglementaires du préfet maritime
- Contentieux administratif
- Gestion des épaves et des navires abandonnés
- Mémento à l'usage des maires, CNL
- Veille réglementaire et études juridiques
- Correspondant NEDEX
- Ports maritimes
- Recouvrement frais engagés par l'Etat

- Gestion des crédits de sauvegarde maritime
- Relations financières avec les Abeilles

- Organisation CMR, réunions DML

- Correspondant du DRASSM

Police en mer et sûreté

Sûreté Trafics illicites

IRD
Bertrand Desbois
02.98.22.08.32

Ordre public Affaires judiciaires

CEN
Yannick Abily
02.98.22.14.22

- Sûreté maritime (VIGIPIRATE)

- Sûreté portuaire (ISPS)

- Répression des trafics illicites – NARCOPS

- Immigration clandestine

- Coordination des administrations, fonction garde-côtes

- Traitement du renseignement d'intérêt maritime

- Animation de la CCIM

- Correspondant douanes, MAOC-N, JIATF-S

- Ordre public en mer

- Affaires judiciaires

- Répression des pollutions volontaires

- Lutte contre la piraterie

- Police des pêches

- Contre terrorisme maritime

- Manifestations nautiques et aériennes, sécurité des loisirs nautiques

- Correspondant Justice, gendarmerie et police

Développement durable et politique maritime intégrée

Environnement marin

CR1
Olivier Roitel
02.98.37.75.21
TSEF
Sophie Ollivier
02.98.14.92.02

Gouvernance Gestion des espaces maritimes

APAE
Xavier Morizur
02.98.22.05.12
SACS
Florence Grall
02.98.37.77.70

Energies marines Développement durable en mer

IDTPE
Marianne Piqueret
02.98.14.97.55

- Parcs naturels marins
- Sites Natura 2000 côtiers et en mer
- Réserves naturelles nationales et régionales,

- autres aires marines protégées

- Contrôle et surveillance des AMP

- Bureau pilote pour la mise en œuvre et l'application de la DCSMM

- Correspondant AAMP

- Instances de gouvernance (CMF, CAF, CRML + réunions DIRM-DREAL-DDTM/DML)

- Politique maritime intégrée

↳ Planification des activités littorales et maritimes (GIZC, DSF, SMVM, volets mer des SCOT)

- Gestion du DPM

- Plans de balisage

- Suivi de la réglementation du pôle

- Diffusion de la réglementation PREMAR

- Opérations d'immersion de déblais de dragage ;

- Extraction de granulats marins ;

- Energies marines renouvelables ;

- Câbles sous-marins et emprises sur le fond marin ;

- Opérations d'aménagement portuaire ;

- Recherche et exploitation de gisement d'hydrocarbures en mer ;

- Recherches scientifiques marines ;

- Dossiers scientifiques.



1. Présentation de l'action de l'Etat en mer

2. Contexte général et textes de référence de la surveillance de l'environnement marin

3. Les axes d'amélioration



2. Textes de référence et contexte général

Instruction du Gouvernement du 13 mars 2015

relative à la mise en place d'un dispositif ministériel de contrôle des aires marines protégées et de certaines autorisations délivrées dans les eaux métropolitaines au titre de la protection de l'environnement marin (MEDDE)

Anticipation du programme de mesures DCSMM

Champ d'application : aires marines protégées et contrôle de certaines autorisations administratives

Ne concerne que les moyens et opérateurs du ministère (MEDDE)

Le plan contient des **objectifs chiffrés**

Création du Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (**CACEM**) : Appui en conduite, gestion du corpus réglementaire, cohérence et traitement des données.



Instruction interministérielle

N° 180/SGMER du 4 novembre 2016

relative à l'organisation et la mise en œuvre de la surveillance et du contrôle des activités pour la protection du milieu marin, y compris dans les aires marines protégées, dans le cadre de l'action de l'État en mer.

Précise les conditions dans lesquelles les administrations compétentes en mer concourent aux besoins de contrôles exprimés par le ministère en charge de l'environnement.

Champ d'application : les eaux sous juridiction française (EI-MT-ZEE) – 14 missions identifiées sur les 45 que compte l'AEM.

Pouvoir de police générale et de coordination du préfet maritime (D. 2004-112).

Objectifs généraux (pas de mission dédiée)

Confirmation du **CACEM** : Appui en conduite (technique et réglementaire), animation du site LEGICEM, traitement des données.

Rédaction par les DIRM

Validation par les préfets coordonnateurs en Commission Administrative de Façade CAF)

2. Textes de référence et contexte général

Processus itératif prévu par l'instruction interministérielle N°180/SGMER du 4 novembre 2016

N°	Phases	Responsables	Concourants
1	Fixation des orientations de la politique générale de surveillance et de contrôle des activités pour la protection du milieu marin (définition des enjeux et des objectifs à atteindre) puis communication aux départements ministériels concernés et au SG Mer	MEEM/DEB	AFB DAM DIRM ou DM
2	Préparation du plan de surveillance et de contrôle de chaque façade ou bassin pour l'année N. Enoncé des besoins de concours AEM par façade ou bassin	DIRM / DM	CACEM AFB Préfectures maritimes DDG/AEM et CZM Administrations de la FGC
3	Examen pour avis du plan de l'année N par la CAF (métropole) ou services de l'État de la CDSBM (outre-mer)	Préfets coordonnateurs	DIRM/DM
4	Validation du plan de chaque façade ou bassin pour l'année N	Préfets coordonnateurs	DIRM / DM
5	Transmission des plans de l'année N au ministère de l'environnement (DEB) avec les éléments d'évaluation des besoins de concours AEM pour chaque façade ou bassin -	DIRM / DM	
6	Elaboration des demandes de concours à l'AEM pour l'année N	MEEM/DEB	CACEM SG Mer
7	Après communication par la DEB au SG Mer, examen des demandes de concours de l'AEM pour l'année N avec les administrations centrales puis validation en CODIR Fonction Garde-Côtes (FGC)	SG Mer	Administrations centrales de l'ALM
8	Transmission des directives AEM du SG Mer, et des concours demandés aux administrations AEM pour la mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle (de façade ou de bassin) de l'année N à chaque préfet maritime et délégué du gouvernement pour l'AEM outre-mer	SG Mer	

9	Mise en œuvre opérationnelle des concours AEM du plan de surveillance et de contrôle dans chaque zone maritime	Préfet maritime DDG/AEM assisté CZM	Chef OPS local des administrations de l'AEM
10	Opérations AEM de surveillance et de contrôle, avec ou sans constat d'infraction. Sollicitation technique du CACEM avant, pendant ou après l'opération en fonction des circonstances par le centre opérationnel dont dépend le moyen (cf. §4).	Commandant de bord ou d'aéronef. Agent(s) habilité(s)	CO du moyen OPS CACEM
	Transmission automatisée par le CACEM d'un bilan quotidien de l'ensemble des opérations menées et PV dressés dans leurs zones respectives vers les administrations concernées (cf. §4)	CACEM	
12	Compte-rendu mensuel AEM tel que défini par l'instruction n° 2104 SG Mer du 8 novembre 2011. Les rubriques 1.4, puis 4.1 et 4.3 du tableau (nb d'heures de mer ou de vol, nb de contrôles, nb de PV d'infraction) sont adressées au CACEM	Préfet maritime DDG/AEM assisté CZM	Administrations locales de la FGC
13	Réunion de coordination AEM mensuelle consacrée au suivi de réalisation AEM du plan de surveillance et de contrôle. Si besoin, composition du, demande d'appui technique, adaptation du disp	Préfet maritime DDG/AEM assisté CZM	DIRM/DM CACEM Représentants locaux des administrations de l'AEM
14	Bilan annuel de la mise en œuvre AEM du plan de surveillance et de contrôle de l'année N. Transmission au CACEM et au SG Mer	Préfet maritime DDG/AEM assisté CZM	CACEM Représentants locaux des administrations de l'AEM DIRM / DM
15	Synthèse annuelle pour tous les bassins et façades. Agrégation des données issues des comptes rendus effectués à l'issue de chaque opération, avec les autres données (notamment estran et activités de contrôle des agents des AMP) en proposition du CACEM. Transmission des données aux préfets coordonnateurs en informant leur façade ou bassin.	CACEM	DIRM / DM
16	Après communication par la DEB au SG Mer, examen des demandes de concours de l'AEM pour l'année N avec les administrations centrales puis validation en CODIR Fonction Garde-Côtes (FGC)	MEEM/DEB	CACEM AFB DAM DIRM et DM
1	Fixation des orientations de la politique générale de surveillance et de contrôle des activités pour la protection du milieu marin (définition des enjeux et des objectifs à atteindre) puis communication aux départements ministériels concernés et au SG Mer	MEEM/DEB	AFB DAM DIRM ou DM

Application des plans sur les façades maritimes

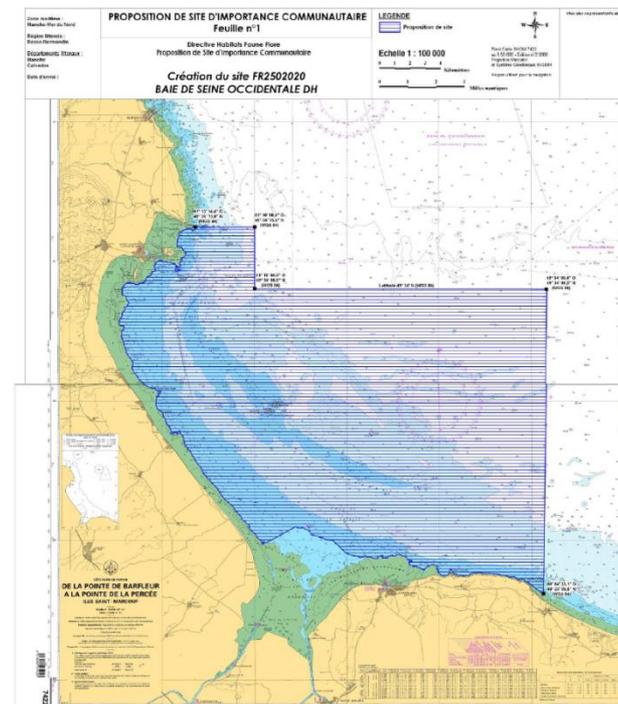
- Exemple : Baie de Seine**



Directives opérationnelles

- Respect des règles relatives à la protection des espèces protégées ;
- Surveillance et contrôle des rejets de déchets ou d'hydrocarbures en mer ;
- Respect des prescriptions des arrêtés autorisant des manifestations nautiques
- Contrôles des zones de mouillage

Annexe 2 - Cartographie des sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale »



7	BDS occidentale	PLV : 11/01/18 (5h)	62	CRM : 01/02/18 (10h)	10	CRM : 13/03/18 (3h)	43				115
		PLV : 15/01/18 (9h)		CRM : 14/03/18 (14h)							
		PLV : 22/01/18 (6h)		CRM : 15/03/18 (8h)							
		PLV : 23/01/18 (14h)		FLT : 06/03/18 (8h)							
		CRM : 29/01/18 (9h)		FLT : 07/03/18 (8h)							
		CRM : 30/01/18 (19h)		ARS : 06/03/18 (2h)							



1. Présentation de l'action de l'Etat en mer

2. Contexte général et textes de référence de la surveillance de l'environnement marin

3. Les axes d'amélioration

3. Des axes d'amélioration : la formation, un défi partagé

- Un environnement réglementaire complexe et évolutif

Stage « **polices** de l'environnement marin » à l'ENSAM en vue d'obtenir le commissionnement « inspecteur de l'environnement »

De nombreuses habilitations pénales existent : Création d'un guide des habilitations par le MTES – des tableaux existent déjà dans les plans de façade.

- Evaluer le niveau de formation le plus pertinent pour les administrations

- A partir des habilitations existantes et des activités rencontrées en mer.
- Un niveau de difficulté variable dans la constatation des infractions.

Les administrations doivent encore s'emparer du sujet pour trouver le bon curseur de formation en fonction des missions susceptibles d'être effectuées.



3. Des axes d'amélioration : une meilleure connaissance des enjeux

- **Rôle d'appui du CACEM complémentaire à l'effort de formation**

Appui réglementaire : compilation des réglementations locales via le site LEGICEM

Appui des opérations : connaissances des enjeux, dialogue avec les unités et/ou contrôleurs opérationnels.

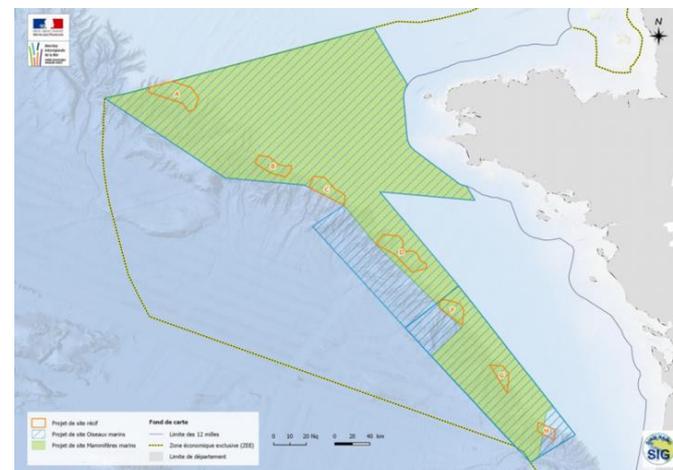
- **Une meilleure connaissance du large est nécessaire pour affiner des besoins de contrôle adaptés aux moyens AEM**



Extraction de granulats marins



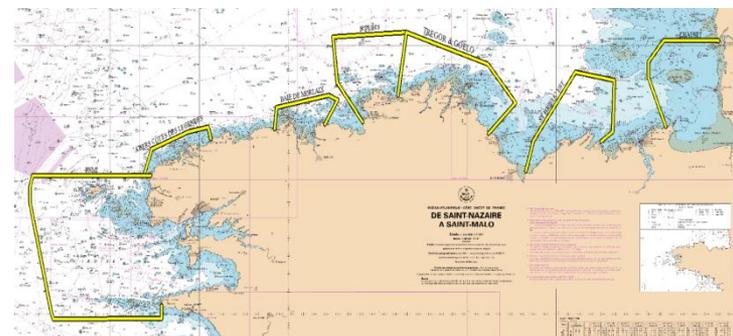
Police des mouillages



Zones Natura 2000 Mers-Celtiques – Talus du golfe de Gascogne

3. Des axes d'amélioration : coordination et connaissance réciproque

- **Coordination de l'effort des administrations :**
 - **Renforcer la dynamique de coordination hauturière** inter-administration à l'échelle des façades (CCIM, comité ad hoc),
 - **En l'absence de mission dédiée**, il convient de trouver un rapportage compatible avec les organisations existantes : rigueur et fluidité.
- **Multiplicité des gestionnaires** qui disposent de la connaissance fine des enjeux pour chaque site (AFB, Parc marins, collectivités, associations...)



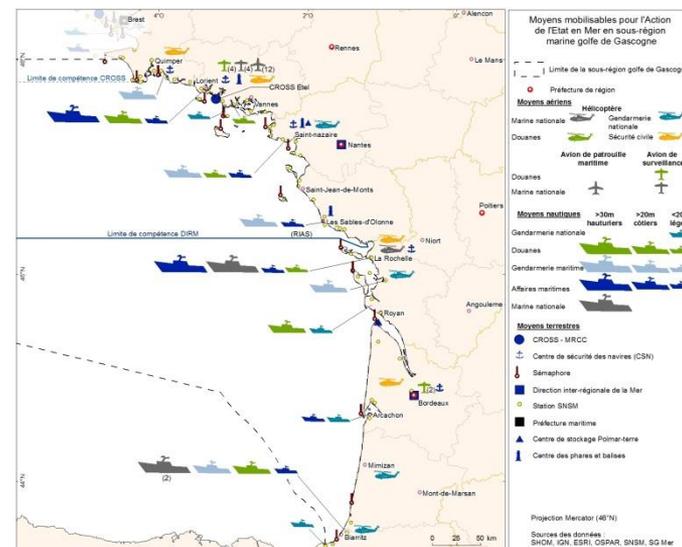
Découpage des AMP par la Marine nationale en Atlantique pour le suivi opérationnel



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



- **Contributions primordiales des gestionnaires :**
 - **En amont** : enrichissement des plans de façades (via AFB) et de la base de données CACEM
 - **En aval** : Rapportage au CACEM.
- **Découverte de l'AEM** et de ses moyens : tables rondes des gestionnaires, comités consultatifs, visites croisées...



Participation de l'Action de l'Etat en Mer (AEM) à la surveillance et au contrôle de l'environnement marin

Tables rondes des gestionnaires des aires marines
protégées
La Rochelle – 23 mai 2018

